



Ministère de la Santé et des Services sociaux

Direction générale adjointe des services sociaux généraux,
des activités communautaires, des services en dépendance et en itinérance

Trajectoire pour les services en dépendance et en itinérance

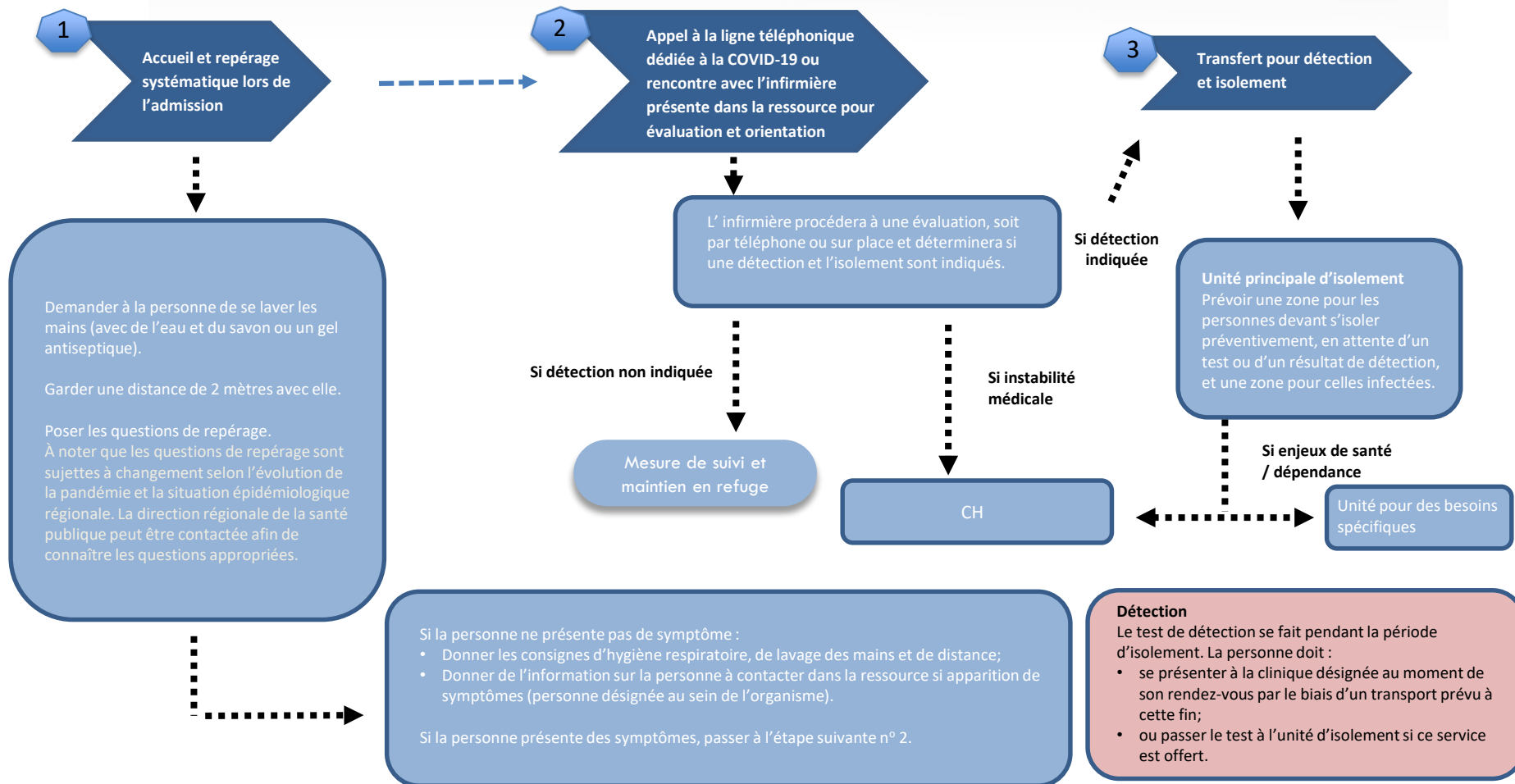
COVID-19

6 avril 2020

Phase de préparation

- Définir les services essentiels à maintenir en cohérence avec les orientations ministérielles et de concert avec le milieu communautaire.
- Évaluer la possibilité de regrouper certains services compte tenu de l'absentéisme du personnel et des bénévoles.
- Désigner des substituts pour les personnes en responsabilité au sein des ressources communautaires et prévoir des ressources alternatives pour assurer le maintien de l'offre de services (ressources humaines).
- Informer le personnel et les bénévoles des mesures de protection à prendre et de l'évolution de la pandémie.
- S'assurer de la présence en nombre suffisant des postes d'hygiène des mains dans les ressources.
- Procéder à la distanciation des personnes dans les ressources, ou à l'extérieur des ressources (ex. : hôtel ou autre lieu).

TRAJECTOIRE À PRÉVOIR PAR LES ÉTABLISSEMENTS DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX POUR LES SERVICES EN DÉPENDANCE ET EN ITINÉRANCE



Accueil et repérage

- Lors du processus d'admission, toutes les personnes devront se laver les mains (avec de l'eau et du savon ou avec un gel antiseptique) et être questionnées afin de déterminer si elles présentent des facteurs de risque associés à la COVID-19.
- Une distance de 2 mètres est requise entre chaque personne. Penser aussi à des mesures barrière (ex. : plexiglas à l'accueil) s'il est difficile de garder 2 mètres de distance.

Accueil et repérage

- Afin de poser les questions de repérage appropriées, il est important que l'évolution de la pandémie et de la situation épidémiologique régionale soient prises en compte.
- Pour connaître les questions de repérage appropriées, la direction régionale de la santé publique peut être contactée.

Accueil et repérage

Si la personne ne présente pas de symptôme :

- Donner les consignes d'hygiène respiratoire, de lavage des mains et de distance.
- Donner de l'information sur la personne à contacter dans la ressource si apparition de symptômes (personne désignée au sein de l'organisme).

Accueil et repérage

Si la personne présente des symptômes, la diriger à l'écart des autres personnes :

- Lui faire porter un masque de procédure standard.
- Faire porter un masque de procédure et des gants, seulement au personnel qui doit être à moins de 2 mètres de la personne.
- Le lavage des mains par la personne est conseillé.



Appel à la ligne téléphonique dédiée à la COVID-19 ou rencontre avec l'infirmière présente dans la ressource pour évaluation et orientation

- L'appel vise à ce que les personnes repérées soient évaluées par du personnel infirmier, si ce personnel n'est pas présent dans la ressource.
- Cette évaluation vise à orienter adéquatement la personne.
- Après l'évaluation par le personnel infirmier, si le test de détection n'est pas jugé nécessaire, le personnel infirmier pourrait donner la consigne que la personne soit mise en isolement, tant qu'elle présente certains symptômes, avec hygiène respiratoire et des mains.

Détection

- Dès que le test de détection est indiqué, ou qu'un isolement préventif est recommandé par le personnel infirmier, la personne doit être orientée vers l'unité d'isolement identifié par l'établissement.
- Le déplacement vers l'unité d'isolement doit être planifié par l'établissement avec la collaboration du milieu communautaire.

Détection et déplacement

Lors du déplacement :

- Utiliser un moyen de transport approprié selon la situation et la disponibilité (ne pas utiliser de transport en commun).
- Utiliser une ambulance seulement si la situation clinique le justifie (ex. : difficultés respiratoires, état général détérioré) et si la personne doit être dirigée vers l'urgence d'un centre hospitalier désigné pour recevoir les personnes sous investigation.
- La personne sous investigation doit :
 - porter un masque;
 - procéder à l'hygiène des mains avant de monter dans le véhicule.
- La personne accompagnatrice doit :
 - porter un masque et des gants pendant le transport;
 - procéder à l'hygiène des mains avant de mettre les gants;
 - après avoir enlevé les gants et le masque, encore procéder à l'hygiène des mains.
- Si le transfert se fait en ambulance, lors de l'appel, prévenir Urgence-Santé de la suspicion de la COVID-19.



Isolement

- L'unité d'isolement doit inclure deux zones soit :
 - une zone pour les personnes devant s'isoler préventivement sous la recommandation du personnel infirmier, en attente d'avoir un test de détection ou en attente de résultat;
 - une zone pour les personnes ayant obtenu un résultat positif.

Isolement

Trois unités d'isolement pourraient être à considérer :

1) Unité principale

Qui y sera dirigé?

- Personnes sans domicile fixe en attente d'avoir un test de détection ou en attente de résultat;
- Personnes devant s'isoler préventivement sous la recommandation du personnel infirmier ('à domicile') sans domicile fixe;
- Personnes ayant reçu un résultat positif;
- Personnes ne présentant pas de besoins de supervision continue au niveau de la santé/dont l'état de santé n'inquiète pas.

Comment l'organiser?

- Estimer les besoins de lits d'isolement;
- Prévoir des lits d'isolement pour les personnes devant s'isoler préventivement sous la recommandation du personnel infirmier, en attente d'avoir un test de détection ou en attente de résultat;
- Prévoir des lits d'isolement à la suite d'un résultat positif;
- Prévoir un cadre adapté pour les personnes présentant une consommation active et/ou des besoins particuliers en matière d'encadrement.

Ressources humaines à prévoir

- Intervenants psychosociaux;
- Infirmières;
- Agents de sécurité;
- MD.

Isolement

2) Unité pour des besoins spécifiques (ex. : en centre de réadaptation en dépendance ou en unité psychiatrique)

Qui y sera dirigé?

- Personnes sans domicile fixe en attente d’avoir un test de détection ou en attente de résultat;
- Personnes devant s’isoler préventivement sous la recommandation du personnel infirmier (‘à domicile’) sans domicile fixe;
- Personnes ayant reçu un résultat positif;
- Personnes présentant des besoins de supervision continue au niveau de la santé ou des besoins d’encadrement au niveau de la consommation/comportements.

Services offerts sur place

- Capacité d’accueil à établir;
- Lits d’isolement pour les personnes devant s’isoler préventivement sous la recommandation du personnel infirmier, en attente d’avoir un test de détection ou en attente de résultat;
- Lits d’isolement à la suite d’un résultat positif;
- Cadre adapté pour personnes présentant une consommation active et/ou des besoins de supervision modérés au niveau de la santé/de l’encadrement clinique.

Ressources humaines à prévoir

- Intervenants psychosociaux;
- Infirmières;
- MD.

Isolement

3) Centre hospitalier

Qui y sera dirigé?

- Mêmes critères que pour les personnes avec domicile dont l'état de santé est compromis sévèrement

Services offerts sur place

- Soins hospitaliers

RH nécessaires

- Plateau technique hospitalier

Ligne téléphonique pour les organismes en dépendance et en itinérance

- Nous recommandons que chaque établissement mette en place une ligne téléphonique permettant aux organismes communautaires desservant les personnes en situation d'itinérance ou présentant un trouble lié à l'utilisation de substances, de contacter rapidement l'établissement pour toute question relative à l'orientation des personnes ou à l'organisation des services et ainsi faciliter la recherche de solutions.